

Question présentée par le député :

M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 28 septembre 2016

Question écrite urgente

Les primes maladie prennent l'ascenseur : quel est l'impact sur les finances cantonales ?

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a dévoilé lundi 26 septembre les primes maladie 2017. Sans surprise, le ministre de la santé Alain Berset a annoncé que l'an prochain la prime standard de l'assurance obligatoire de soins augmentera de 4,5 % en moyenne en Suisse. Genève fait malheureusement partie des onze cantons (AI, BL, FR, GE, GL, GR, JU, NE, SO, TI, VS) où l'augmentation sera supérieure à 5 %.

Dans notre canton, les primes pour les adultes augmenteront de 5,7% alors que les primes pour les enfants explosent avec une hausse de 9,7%. La facture s'annonce donc particulièrement salée pour les familles. Les revenus ne progressant pas aussi vite que la hausse des coûts de la santé, la part du revenu consacrée au paiement des primes maladie croît d'année en année.

Si la hausse est douloureuse pour les ménages, elle n'est non plus pas sans conséquences sur les recettes de l'Etat. En effet, les primes d'assurance-maladie versées par le contribuable sont déduites, à concurrence des montants admis, du revenu. Une diminution des revenus imposables va de pair avec une baisse des recettes fiscales. L'érosion des revenus imposables est également susceptible d'accroître le nombre de bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie.

Enfin, la somme des primes maladie versées par l'Etat aux assureurs LAMal pour la prise en charge des personnes bénéficiaires des prestations d'aide financière de l'aide sociale devrait très logiquement augmenter.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *A combien le Conseil d'Etat estime-t-il la diminution des recettes fiscales résultant de la hausse des primes maladie en 2017 ?*
- 2) *Combien de nouveaux bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie entraînera la hausse des primes maladie 2017 ? Pour quel montant ?*
- 3) *Quel montant représente pour l'Etat la hausse des primes maladie des personnes bénéficiaires des prestations d'aide financière de l'aide sociale ?*